



**Directeur  
d'hôpital,  
attention à vos  
chemises !**

## **Le droit peut-il encore s'appliquer dans les hôpitaux ?**

**Pour la deuxième fois l'organisation du travail en 12 heures à l'hôpital de Tenon est déclarée illégale ! Elle est illégale dans tous les hôpitaux qui choisissent les 12 heures comme mode d'organisation pérenne du travail.**

Au centre hospitalier de Saverne dans le Bas-Rhin (67) depuis le 4 janvier, le directeur impose 12h30 sans consultation du CHSCT ! « *Je fais ce que je veux* » répond-il aux syndicalistes qui demandent le respect du droit ! (Dialogue social bonjour !)

Tous les jugements sont identiques et pourtant les directeurs s'assoient sur le droit ! Si un agent hospitalier ne respecte pas le droit il est sanctionné. Les directeurs peuvent-ils rester des « délinquants légaux » ?

Bon nombre d'agents se posent la question du « pour » et du « contre » de cette organisation du travail.

**La question n'est plus de savoir si l'on est pour ou contre, mais bien de savoir si nous sommes pour ou contre l'application du droit à l'hôpital ?**

Il est tout de même incroyable que des agents chargés d'une autorité publique puissent enfreindre le droit en toute impunité et sans aucune réaction des autorités de tutelle. Les Agences Régionales de Santé et le ministère de la Santé laissent faire en toute connaissance de cause !

### **Comment peut-on faire respecter nos droits ?**

Si les tribunaux, les préfets, les ministres ne peuvent plus faire respecter le droit, qui va le faire ? Comment ? **A l'hôpital nous ne sommes plus dans un Etat de droit !**

Alors comment peut-on s'étonner devant cette arrogance, cette suffisance, que la violence prenne le pas sur le droit bafoué ? Nous ne sommes pas à Air France mais les directeurs devraient faire attention à leurs chemises, des victimes pourraient se révolter !



<http://fo-sante.org/>